

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 08 Mars (08/03/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 02 mars, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), **Adjoint**,
Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), Mme Odile MARTY-MOTHES (représentée par Mme CASTRO), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. REDON), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

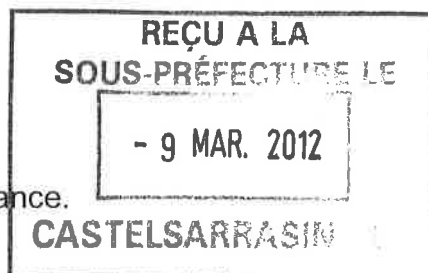
ÉTAIT EXCUSE :

M. Gérard CHOUKOU, **Conseiller Municipal**

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. BAPTISTE Richard est nommé secrétaire de séance.



15 – 08 mars 2012

**CONVENTION A INTERVENIR ENTRE L'ÉTAT ET LA COMMUNE DE MOISSAC –
VILLE D'ART ET D'HISTOIRE**

Rapporteur : Monsieur BOUSQUET

Considérant que la Ville de Moissac s'est engagée dans la démarche Ville et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH).

Considérant que suite à l'avis favorable du Conseil National des Villes et Pays d'Art et d'Histoire le 18.11.2011, la Ville a obtenu le label Ville d'Art et d'Histoire le 06.01.2012 par le Ministre de la Culture et de la Communication.

Considérant que cette labellisation sera effective après signature de la convention engageant les deux partenaires : Etat et Ville.

Après en avoir donné lecture, Monsieur Le Maire soumet la convention à intervenir entre l'Etat et la Commune de Moissac : Ville d'Art et d'Histoire, à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la présente convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à la revêtir de sa signature.

Pour copie conforme

Moissac le 09 Mars 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :